

9^h March

21. How many Inspectors have you then seen at work in the said office?—From one to three.

22. Have you not any reason to believe that the Inspector and his assistants work in rotation in the inspection office?—I think so.

23. Do you think that the present rates ought to be reduced; to what extent, and for what reasons?—I think the present rate ought to be reduced: I cannot state to what extent. The reasons for reducing the rates are that the charges for inspection should be as I have said before, as low possible.

24. Supposing the annual income and net revenue of the inspection office in Montreal to be £3000 per annum; do you think a reduction, and what reduction, of the rates ought to take place?—I think that the business might be performed by a less number of Inspectors than are now employed, with an adequate remuneration, which would very much diminish the expenses of inspection.

25. What reduction would you suggest in the number of individuals employed, and what remuneration would you give to an Inspector and to his assistant or assistants?—If the provisions of the present law are continued, I would recommend the number of Inspectors to be three, say, one chief Inspector, and two assistants, at an annual salary not exceeding £500 each.

26. Would you not exclude these Inspectors from dealing in Ashes?—Yes.

27. Do you think that the inspection in New York or Boston is inferior to that of Montreal or Quebec?—I can only say as to Boston, where I had fairer inspection than at Montreal; my Ashes have always been marked according to the quality I know them to be.

28. Have you not lately sent Ashes to Boston, and are you not in the habit of sending Ashes there when the prices obtained are higher than in the Canada market?—I have. I am in the habit of sending them there always when the prices are higher than in the Canada market: there is no duty on them. The freight from my place to Boston costs me £3 on a ton more than to Montreal.

29. On what do you ground your reasons for saying that the complaint of manufacturers against the prices for inspection is general?—From my personal knowledge of the people that complain.

30. Is it not from a few manufacturers residing in your vicinity?—Manufacturers in the Eastern Townships generally complain: I have the means of knowing every one of them.

31. Is not your opinion grounded more particularly from the opinion you personally entertain of the high price for inspection, than from what you have heard from others?—It is, more particularly.

32. You have mentioned in your answer to the 16th Question, that "in fixing the quality of the Ashes, sometimes they are made seconds when they ought to be made first;" to whom has this happened?—It has happened to myself.

33. Has it happened to your personal knowledge to any other persons?—No.

34. For what reason did you not avail yourself of the law, by appealing from the opinion of the Inspector?—I stated the reasons in a former answer.

35. In what respect are these persons more or less interested in the trade of Ashes?—They buy and sell.

36.

9^h Mars.

21. Combien d'Inspecteurs avez-vous vus alors à l'ouvrage dans le dit Bureau?—J'en ai vu depuis un jusqu'à trois.

22. N'avez-vous pas lieu de croire que l'Inspecteur et ses Assistans ne travaillent que par rotation dans le Bureau d'inspection?—Je le crois.

23. Pensez-vous que l'on devrait réduire les taux actuels; jusqu'à quel point devrait-on les réduire et pour quelles raisons?—Je ne puis dire jusqu'à quel point; les raisons pour lesquelles il faudrait réduire les taux sont que le prix d'inspection devrait être, comme je l'ai dit plus haut, aussi modique que possible.

24. En supposant que le revenu annuel et net du Bureau d'inspection à Montréal soit de £3000 par année, croyez-vous qu'il faudrait le réduire, et de combien faudrait-il le réduire?—Je pense qu'on pourrait faire l'ouvrage avec un plus petit nombre d'Inspecteurs qu'à présent, en leur donnant un salaire raisonnable; ce qui diminuerait beaucoup les frais d'inspection.

25. Quelle réduction suggéreriez-vous dans le nombre des employés et dans la rémunération à accorder à un Inspecteur et à ses Assistans?—Si les dispositions de la loi actuelle sont continuées, je recommanderais de fixer le nombre des Inspecteurs à trois, savoir: un Inspecteur en chef, et deux Assistans, ayant chacun un salaire annuel de £500 au plus.

26. N'interdiriez-vous pas à ces Inspecteurs le commerce des alkalis?—Oui.

27. Pensez-vous que l'inspection des alkalis à New-York ou à Boston soit inférieure à celle de Montréal ou de Québec?—Je puis parler seulement de l'inspection de Boston que j'ai trouvée meilleure que celle de Montréal. Mes alkalis y ont toujours été marqués selon leur qualité.

28. N'avez-vous pas envoyé dernièrement des alkalis à Boston, et n'êtes-vous pas dans l'habitude d'en envoyer dans cette Ville quand les prix y sont meilleurs que ceux du marché du Canada?—Oui. Je suis dans l'habitude d'y envoyer des alkalis, quand les prix y sont meilleurs que sur le marché de Montréal; il n'y a pas de droits à payer: le transport de ma résidence à Boston coûte £3 par tonneau de plus que pour aller à Montréal.

29. Sur quoi vous fondez-vous pour dire que les plaintes des fabriquans contre les prix d'inspection sont générales?—Sur la connaissance personnelle que j'ai des personnes qui se plaignent.

30. Ces plaintes ne viennent-elles pas que de quelques fabriquans de Potasse de votre voisinage?—Les fabriquans de Potasse des Townships de l'Est se plaignent en général: j'ai des moyens de les connaître tous.

31. Votre opinion n'est-elle pas plus particulièrement appuyée sur la conviction où vous êtes que les prix sont trop élevés, que sur ce que vous avez entendu dire à d'autres?—Oui, en effet.

32. Vous avez dit dans votre réponse à la 16^e question, qu'en fixant la qualité des alkalis, ces Inspecteurs marquent de la seconde qualité des alkalis qui devraient être de la première: à qui cela est-il arrivé?—A moi-même.

33. Avez-vous connaissance que cela soit arrivé à quelque autre personne?—Non.

34. Pourquoi n'avez-vous pas eu recours à la loi, en appelant de la décision de l'Inspecteur?—J'ai déjà expliqué pourquoi, dans une réponse précédente.

35. Sous quel rapport ces personnes sont-elles plus ou moins intéressées au commerce des alkalis?—Elles vendent et achètent.

36.